

Administrateur-Délégué-Gérant
O. RANOLET
 Adresser tout ce qui concerne l'Administration
 à M. O. RANOLET
 35, Rue Fontanelle, 35
 Adresse Télégraphique : RANOLET Havre
 Administration, Impressions et Annonces, TEL. 10.47

Le Petit Havre

RÉDACTION
 Adresser tout ce qui concerne la Rédaction
 35, Rue Fontanelle, 35
 TÉLÉPHONE : N° 7.60

ORGANE RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE

Le plus fort Tirage des Journaux de la Région

ANNONCES
 AU HAVRE..... BUREAU DU JOURNAL, 112, boulevard de Strasbourg.
 A PARIS..... L'AGENCE HAVAS, 8, place de la Bourse, est
 seule chargée de recevoir les Annonces pour
 le Journal.
 Le PETIT HAVRE est désigné pour les Annonces judiciaires et légales

ABONNEMENTS	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Le Havre, la Seine-Inférieure, l'Eure, l'Oise et la Somme.....	4 50	9 Fr.	18 Fr.
Autres Départements.....	6 Fr.	11 50	22 »
Union Postale.....	10 »	20 Fr.	40 »

On s'abonne également, SANS FRAIS, dans tous les Bureaux de Poste de France

DERNIÈRE HEURE

Paris, trois heures matin

DEPÊCHES COMMERCIALES

METEAUX

LONDRES, 21 Janvier. Dépêche de 4 h. 30

	TON	COURS	HAUSSE	BAISSE
CUIVRE				
Comptant	calme	64 15/-	2/8	-/-
3 mois		65 -/-	2/8	-/-
ETAIN				
Comptant	ferme	173 10/-	30/-	-/-
3 mois		174 10/-	25/-	-/-
FER				
Comptant	calme	50/9	-/-	-/-
3 mois		51/6	-/-	-/-

Prix comparés avec ceux de la deuxième Bourse du 20 Janvier 1914.

NEW-YORK, 21 JANVIER

Cotons : janvier, hausse 6 points ; mars, hausse 7 points ; mai, hausse 7 points ; octobre, hausse 3 points. — Sout-nu.

Cafés : baisse 3 points à hausse 1 point.

NEW-YORK, 21 JANVIER

	100 LBS	100 KGS
Cuivre Standard disp.	44 50	44 50
— février	44 50	44 50
Amalgamat. Cop.	76 3/8	75 3/8
Fer	19	18

CHICAGO, 21 JANVIER

	Mal.	100 LBS	100 KGS
Blé sur	93 1/2	91 1/2	91 1/2
— juillet	87 5/8	87 5/8	87 5/8
Mais sur	65 1/8	65 3/8	65 3/8
— juillet	61 1/8	61 1/8	61 1/8
Saindoux sur	11 07	11 10	11 10
— juillet	11 30	11 32	11 32

LES CONSTRUCTIONS NAVALES

Le ministre de la marine communique la note suivante :
 « Contrairement aux allégations d'un journal de la région, le ministre de la marine n'a pas été retardé et les croiseurs éclaireurs n'ont pas été supprimés du programme naval. »

LA COMMISSION DU BUDGET

La Commission du budget a terminé hier l'examen d'un certain nombre de budgets spéciaux.
 Dès qu'elle sera en possession des renseignements demandés aux ministères compétents, elle statuera sur les comptes restés en suspens.
 M. Emmanuel Brousse a été chargé du rapport sur le projet relatif au contrôle des dépenses présentées par le ministre des finances.
 La Commission abordera la semaine prochaine l'examen de la loi de finances.

LE RAVITAILLEMENT DE PARIS

Dans leur réunion d'hier après-midi, les membres de la Commission chargée d'étudier la question du ravitaillement de la capitale ont été d'accord sur la nécessité de prendre des mesures immédiates en vue de parer à l'insuffisance de la situation actuelle.

LES OBSEQUES DU GÉNÉRAL PICQUART

A la suite de l'intervention personnelle de M. Doumergue, président du Conseil, auprès de la famille du général Picquart, celle-ci a consenti à ce que les obsèques de l'ancien ministre aient lieu aux frais de l'Etat.
 Ses obsèques auront lieu vendredi.

UN ORDRE DU JOUR DU PARTI

RÉPUBLICAIN DÉMOCRATIQUE
 La Commission centrale exécutive du Parti républicain démocratique, réunie sous la présidence de M. Adolphe Carnot, a adopté un ordre du jour disant que, tout en conservant son autonomie, le Parti affirme son désir d'entente et de collaboration loyale avec la Fédération des gauches, pour le succès des idées qui leur sont communes.

LA NOMINATION DES INSTITUTEURS

Par 12 voix contre 4, la Commission de l'enseignement a approuvé le texte de M. Elie Prevost qui dispose que les instituteurs seront nommés par les inspecteurs d'académie après avis d'une Commission composée de membres de l'enseignement.
 La discussion de ce rapport qui devait venir jeudi devant la Chambre, a été renvoyée à huitaine pour permettre au rapporteur de modifier en conséquence le texte concernant le déplacement et la révocation des instituteurs.

CONFÉRENCE INTERNATIONALE

DE L'ATLANTIQUE DU NORD
 La Conférence internationale de l'Atlantique du Nord a terminé ses travaux. A l'issue de la conférence, le communiqué suivant a été fait :
 Les propositions de la Compagnie Hamburgo-Américaine ont été discutées en détail par la conférence de l'Atlantique, mais on n'a pas trouvé le moyen de combiner une prolongation des conventions actuelles sur une base s'accordant avec les vues exprimées par la dite Compagnie. En conséquence, toutes les conventions de la conférence de l'Atlantique, actuellement en vigueur, expireront le 31 courant.
 Les arrangements ont été conclus par les autres Compagnies en vertu desquels les bureaux de la conférence subsisteront en vue de l'établissement de statistiques et les tarifs établis à l'avenir par ces Compagnies seront

subordonnés aux conditions existant aux divers moments, mais les parties concernées ont été d'accord dans la mesure où les circonstances le permettent.

LA RÉCEPTION DE L'AMBASSADE D'ALLEMAGNE

BERLIN. — La presse berlinoise est très sobre en commentaires sur la réception de M. Poincaré à l'ambassade d'Allemagne. On fait remarquer que la presse française avait insisté sur ce fait que cette réception n'avait pas de signification politique.
 Le gazette berlinoise dit-on à Berlin, ne saurait donc en exagérer la portée.

CONTREMAITRE BLESSÉ PAR DES GRÉVISTES

NICE. — Une vingtaine de cimentiers en grève ont grièvement blessé avec un marteau un contremaître.
 La gendarmerie a opéré trois arrestations.

UN VIOLENT INCENDIE

BÉZIERS. — Un violent incendie a complètement détruit les ateliers d'une manufacture de tentes.
 Les prises d'eau, gelées, n'ont pu fonctionner.
 Les pertes sont considérables.

L'AFFAIRE PRIEU

M. Lesouvé, procureur de la République, vient de charger le juge Kistler d'instruire la plainte en abus de confiance déposée par M. Schneider contre M. Poincaré.

LES AFFAIRES D'ORIENT

La Question des îles
 ROME. — Rendant au *Tanino*, qui soutient que la Turquie n'est pas obligée de payer les dépenses effectuées par l'Italie pour l'occupation des îles de la Mer Egée, la *Tribuna* écrit :
 « L'Italie veut participer de toutes ses forces à la lutte économique et s'assurer d'un accès à la Méditerranée orientale une position proportionnée. »

FRANCE ET... LE CORRESPONDANT DE LA GAZETTE DE FRANCFORT

Le correspondant de la *Gazette de Francfort* à Constantinople télégraphie que les grecs déploient une grande activité dans l'île Tenedos.
 Ils élèvent des fortifications et complètent les approvisionnements en vivres et en munitions.
 Des mines ont été immergées aux abords de l'île.
 « Un système et un ordre de prise d'armement des mesures contre toute surprise. »

LA CATASTROPHE DU SOUS-MARIN « A-7 »

LONDRES. — Un contre-torpilleur a coulé le 7. Un sous-marin a été découvert à 7.
 Les travaux pour le relèvement du sous-marin commenceront aujourd'hui jeudi, à la pointe du jour.

LE VOYAGE DE M. VENIZELOS

LONDRES. — M. Venizelos quittera Londres vendredi soir pour Paris ; il se rendra ensuite à Berlin.
 On a des raisons de croire que M. Venizelos est satisfait des entretiens qu'il a eus avec les différents hommes d'Etat auxquels il a rendu visite.

CHUTE MORTELLE D'UN AVIATEUR MILITAIRE

MUNICH. — Hier matin, à l'aérodrome de Schwanheim, le sous-officier aviateur Schwabert est tombé d'une hauteur de 35 mètres en prenant un virage. Il est mort sur le coup.
 L'appareil a été détruit.

GRÈVE DE CHARBONNIERS EN ANGLETERRE

LONDRES. — Les porteurs de charbon et camionneurs de Londres se sont mis en grève hier.
 Ils sont au nombre de dix mille et réclament une augmentation de salaires.
 Plus de deux cents dépôts sont atteints par la grève.

LE CHOMAGE EN PORTUGAL

LISBONNE. — Le nombre des ouvriers sans travail a augmenté.
 Les ouvriers encombrant les places de la ville par suite de l'absence de plus de 500 usines par leur personnel, comme manifestation de solidarité avec les chômeurs.

ÉRUPTIONS VOLCANIQUES EN AUSTRALIE

SYDNEY. — De nouvelles et violentes éruptions volcaniques ont eu lieu le premier janvier à Ambrym.
 Une centaine d'indigènes se sont trouvés entourés par des torrents de lave en fusion.
 Quant à l'île Ambrym, elle semble avoir changé de position.
 Le terrain de l'hôpital divisionnaire est sous la mer à trois brasses de profondeur tandis qu'une ligne de collines a émergé à un endroit autrefois recouvert par la mer.

LES GRÈVES EN AFRIQUE AUSTRALE

Johannesburg. — La nouvelle Commission exécutive de la Fédération des Syndicats avait invité le personnel des tramways à cesser le travail hier à midi, mais cette tentative n'a eu aucun succès.

ON TROUVE
LE PETIT HAVRE à Paris
 à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
 108, rue St-Lazare, 108
 (Immeuble de l'HOTEL TERMINUS)

LES Radicaux Socialistes Unifiés contre M. Noulens

contre M. Noulens

M. Noulens, ministre de la guerre, a prononcé dimanche dernier, à Mirande, chef-lieu de l'arrondissement qu'il représente à la Chambre, un discours des plus nets au sujet de la loi de trois ans. Il s'est exprimé en ces termes catégoriques :

« Ce n'est pas trop des encouragements qui me sont donnés, par vous tous et par mes amis politiques du Parlement, pour me faire envisager sans faiblesse la mission redoutable que j'ai acceptée d'assurer à la France républicaine, par la loi et le nombre des soldats qu'elle peut mettre en ligne, par la perfection de son armement, par la solidité de son organisation, le maximum de puissance défensive qui doit la faire respecter de ses rivaux et maintenir par là même son prestige, en lui permettant de développer dans la paix ses richesses économiques et son influence morale... Tous ont compris que le Parlement avait jugé indispensable de donner au pays, par l'augmentation d'effectifs, les garanties de sécurité que réclamait et que n'ont pas cessé d'exiger les circonstances. Ils ont ainsi fait leur devoir. Nous saurons remplir le nôtre. »

En s'exprimant de la sorte, le ministre de la guerre ne faisait que reprendre les déclarations de son prédécesseur M. Etienne ; il ne faisait que répéter ce que M. Briand proclamait avec franchise à Saint-Etienne ; il prononçait le discours qui s'impose à tout ministre ayant conscience de sa tâche.

Or, les journaux radicaux socialistes « unifiés » ne pouvaient pardonner au ministre responsable de la défense nationale d'avoir osé tenir pareil langage. *Les Nouvelles* en ont manifesté toute leur surprise ; *La Lanterne* nous a dit sa profonde déception. Et M. Noulens a été traité avec une sévérité extrême.

Mais, dira-t-on, le ministre de la guerre ne faisait en outre que confirmer la promesse faite au Sénat, par M. Doumergue, d'appliquer loyalement la loi de trois ans. Sans doute, et c'est pourquoi *La Lanterne* et *L'Aurore* s'en prennent, par delà M. Noulens à la Déclaration ministérielle elle-même qui, suivant eux, « avait paru insuffisante, sur ce point, à beaucoup d'amis du Cabinet. »

Les radicaux-socialistes unifiés auraient donc voulu que M. Doumergue se prononçât contre la nécessité de la loi de trois ans et pour le retour immédiat à la loi de deux ans.

« Les socialistes, s'écrie *La Lanterne*, ne manqueraient pas de dire que les radicaux au pouvoir renient les opinions qu'ils avaient dans l'opposition. »

Peut-être bien ; ainsi les radicaux-socialistes unifiés redoutent que cette conviction n'aille à l'encontre de certaines combinaisons électorales projetées entre démocrates, sur la base « antiraisonniste ».

Nous saurons prochainement, après le Congrès d'Amiens, à quel prix les socialistes révolutionnaires accorderont leur appui aux « unifiés » du Congrès de Pau.

Mais ce qu'il importe de noter aujourd'hui, c'est combien les intérêts particuliers et de coterie continuent de primer l'intérêt général, chez certains radicaux « unifiés ».

Et l'on comprend leur surprise, on comprend leur déception, on comprend leur colère, lorsque certains de leurs amis politiques, placés par eux sur le pavois, en arrivent à la conception vraie de leur tâche : dès qu'ils ont envisagé les responsabilités que leur impose le pouvoir dont ils sont investis.

TH. VALLÉE.

LA LIGUE FRANÇAISE D'ÉDUCATION MORALE

Signalant dans un précédent article la nécessité qui s'imposait de renforcer en quelque sorte l'éducation morale de l'enfance et de la jeunesse contemporaines, et d'assurer pour cette éducation une collaboration assidue et active des membres du corps enseignant et des citoyens que la gravité du problème ne laisse pas indifférents, nous avons été amenés à citer le nom de la Ligue Française d'Éducation Morale et à en présenter brièvement le but et l'œuvre déjà accomplie.

Mais la trop simple mention que nous en fimes alors ne saurait évidemment suffire pour donner une idée satisfaisante de l'institution éminemment intéressante dont il s'agit, et du rôle vraiment primordial qu'elle se propose de jouer dans la vie de la société avec le concours de toutes les bonnes volontés.

Et c'est pourquoi nous voudrions aujourd'hui donner ici quelques précisions et quelques éclaircissements sur cette œuvre, sur ses débuts, qui datent de dix-huit mois environ, sur les principes qui ont présidé à son écosion, sur ce qu'elle a fait et sur ce qu'elle se propose de faire, — notre seul but étant de grouper autour de son programme les sympathies de plus en plus nombreuses, et de faciliter ainsi la réalisation de l'idéal qu'elle s'est proposé.

Et d'abord sur quels principes se sont basés les fondateurs de la Ligue Française d'Éducation Morale, pour en poser les premières pierres ? L'Appel qu'ils ont publié lors de la fondation de la Ligue va nous l'apprendre :

« Parmi les préoccupations de l'heure présente, dit ce document, il en est une qui nous paraît devoir primer toutes les autres : c'est le souci de la valeur morale des hommes de demain.
 L'avenir social dépend de la solidité des caractères et de la délicatesse des consciences. Si ces deux qualités faisaient défaut ou si leur niveau venait à baisser, le progrès social serait compromis dans sa condition première : nous manquerions d'hommes. »

Former des caractères et des consciences, c'est le premier des devoirs de l'éducateur.

Mais, pour remplir ce devoir, que faut-il ? « Il faut, nous répondent les fondateurs de la Ligue, que les personnes de bonne volonté, à quelque opinion qu'elles appartiennent, s'entendent en vue de l'action commune sur les points qui leur sont communs. »

Une collaboration de tous les jours n'existe-t-elle pas dans tous les domaines de l'activité économique, scientifique, littéraire, artistique, militaire, entre des hommes de tendances très diverses, travaillant ensemble avec une même ardeur à ces œuvres, qui les unissent sans les confondre ? Ne serait-il pas étrange qu'une seule tâche fit exception, et que ce fût précisément celle qui consiste à défendre un patrimoine moral également cher à tous ?

Pourquoi, dit encore l'Appel, tous ceux qui ont si sincèrement le cœur de servir le bien général, refuseraient-ils de faire effort pour se mieux connaître, pour enrichir, au contact d'autres pensées, leurs pensées particulières ? Aucun d'eux n'abandonnera rien de ses convictions. Mais, si diverses que soient les doctrines auxquelles se rattachent la loi morale à laquelle on conçoit de l'ordre universel, ces divergences n'ont jamais empêché les honnêtes gens de s'entendre sur ce qu'est un honnête homme. Tout le monde est unanime à penser que la droiture, la probité, le courage, le respect de soi et du prochain, le dévouement à la famille, à la patrie, à l'humanité, sont des vertus précieuses ; qu'il faut, au contraire, combattre à tout prix la dégradation des mœurs, les bassesses de l'égoïsme, la brutalité des passions, l'enlèvement alcoolique, toutes les puissances de corruption qui menacent la démocratie.

Toutefois, on peut différer d'avis sur la façon dont on doit lutter contre ces maux. L'accord d'esprits sur des idées métaphysiques n'est pas le seul qui puisse rapprocher les hommes. Il est possible encore et aux intelligences et aux volontés de collaborer quand, animés d'une même inspiration, elles tendent à une même fin. Or, la fin que poursuivent tous les gens de bien, n'est-ce pas de développer les hautes vertus de la morale élémentaire, jusqu'à réaliser, si se peut, dans chaque homme, la dignité de la personne humaine, et dans la société un idéal de justice et de solidarité fraternelle ?

Mais une idée ne devient une force que si elle crée des organes qui lui permettent d'agir sur la vie.

C'est animée de cette conviction que les personnes qui, dès le mois de juillet 1911, avaient conçu le plan d'une Ligue, c'est-à-dire d'une association active pour la propagation de l'Éducation morale, poursuivirent résolument leur action, et aboutirent à la constitution de la Ligue dont la première manifestation eut lieu le 28 juin 1912, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, en présence de plus de deux mille personnes.

Sous la présidence du grand savant Henri Poincaré, MM. Ferdinand Buisson, député de Paris ; Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique de Paris ; Gabriel Scaillet, professeur à la Sorbonne, et Charles Wagner, pasteur, exposèrent le programme des fondateurs de la nouvelle organisation, dont la seule ambition est d'offrir un centre de ralliement à tous les citoyens animés de ces sentiments, et autour desquels ils puissent se grouper pour l'action pratique.

Et cette imposante manifestation prouva, suivant la parole de son éminent président, « qu'il est possible d'avoir une foi ardente et de rendre justice à la foi d'autrui, et qu'en somme, sous des uniformes différents, les membres de la Ligue ne sont pour ainsi dire que les divers corps d'une même armée qui combattent côte à côte. »

Et ce combat ils le veulent mener parce qu'ils estiment nécessaire que l'opinion publique, que la conscience publique interviennent avec autorité et rappellent au pays que, par dessus les querelles politiques et les controverses religieuses, il y a un intérêt supérieur à défendre, un devoir primordial à remplir : transmettre aux jeunes générations la règle de vie lentement élaborée par l'expérience des siècles et d'entretenir la foi dans un idéal moral toujours plus élevé.

Inspirée de cet idéal, la jeune Ligue participa aux travaux du Congrès international d'Éducation morale, qui se tint à La Haye, au mois d'août 1912 ; elle entreprit la publication d'un organe trimestriel, *l'Union morale*, dans lequel ont paru de fort intéressantes et profitables études sur les œuvres ou les initiatives susceptibles de favoriser le relèvement moral de la nation ; grâce à la collaboration de généreux amis, elle a organisé un concours pour la publication d'un Manuel d'Éducation morale, conçu suivant les principes de neutralité qu'elle s'inspire ; elle a enfin pris l'initiative d'un Congrès qui se tint l'année dernière, et dont nous avons eu l'occasion de signaler ici-même les très intéressants travaux.

Sous la vive impulsion du Comité de Direction — que préside avec autorité M. Jules Siegfried, assisté de M. le sénateur René Berenger, Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique ; le pasteur Charles Wagner ; M. Malapert, professeur de philosophie au lycée Louis-le-Grand, et H. Durot, l'un des initiateurs en France des Ligues de Bonté — la Ligue se propose de continuer plus ardemment encore sa campagne pour une éducation morale, comprise selon les principes que nous avons précisés plus haut, et qui, suivant les termes mêmes de l'appel que nous avons

déjà cité, ne peut être considérée comme le monopole de personne, « car si elle varie en ses formes, la substance en est profondément, immortellement humaine. »

Mais pour la réalisation d'un idéal si élevé et d'une utilité nationale si évidente, les concours de tous les bons citoyens — et plus particulièrement de tous ceux qui, à un titre quelconque, jouissent d'une autorité morale — lui est absolument nécessaire.

Nous sommes persuadés qu'il ne lui fera pas défaut.

F. POLET.

L'Actualité Photographique

GRAVE ET BIZARRE ACCIDENT



Photo et Cliché Petit Havre.

LA CHAMBRE DES MACHINES
 Le pointeur Edouard Pouchardement qu'occupait le tuyau éclaté. — En chapeau haut de forme, M. Jenot, commissaire de police, procédant à l'enquête.

Voir l'article en Troisième Page

Nouvelles Politiques

LA FÉDÉRATION DES GAUCHES

La première Réunion aura lieu au Havre
 C'est le dimanche 15 février prochain que la Fédération des Gauches donnera au Havre sa première réunion de propagande.
 MM. Aristide Brand, Barthe et Millerand ont promis leur concours.

LE PARLEMENT

Impressions de Séance

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

Paris, 21 janvier
 Dans la séance de ce matin, qui a été fort courte, les députés en ont fini avec le débat sur les modifications à apporter à la loi municipale de 1884 en ce qui concerne la responsabilité des communes en cas de troubles et d'émeutes sur leur territoire.
 L'ensemble de la loi a été voté après adoption d'un amendement de M. de Montebello tendant à faire bénéficier de la loi les communes et notamment celle d'An-en-Champagne déclarées responsables des troubles causés par la délimitation.
 Cet amendement a été combattu par le gouvernement et la Commission. La Chambre a signé dans un but d'apaisement.
 La suite de la discussion de la proposition de M. Joseph Reinach sur la limitation et sur le règlement des débits de boissons a manqué que peu d'écarter dans la séance de l'après-midi.

M. Lefebvre du Prey, M. Maurice Sibille, M. Georges Berry ont montré beaucoup d'ardeur pour ou contre la loi devant une assemblée assez indécise. On s'est ajourné à mercredi prochain pour réfléchir.
 La proposition de M. Bétonille aura certainement plus de succès. Très soutenu par les gauches, il a demandé que les promesses de M. Lefebvre du Prey de la guerre soient tenues et que les soutiens de famille de la classe de 1913 soient affectés à des garnisons rapprochées de leur résidence. Il s'est plaint aussi que les droits à l'allocation soient méconnus dans certains cas et a insisté pour que l'examen des demandes ait lieu avec toutes les garanties de franchise. Ces réclamations du député socialiste ont été réunies dans un projet de résolution.

M. René Renault, ministre de l'Intérieur, a donné quelques explications et sans beau-

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séances du 21 janvier

(Séance du matin)
 La séance est ouverte à 10 h. 15, sous la présidence de M. LEBLANC, vice-président.
 La Chambre continue la discussion du projet de loi relatif aux réparations aux préjudices causés au cours des troubles ou émeutes.
 L'ensemble du projet est voté à mains levées.
 La séance est levée à 11 h. 15.

(Séance de l'après-midi)

La séance est ouverte sous la présidence de M. DESCHAMPEL, président.
 La Chambre adopte, sans débat, un projet de loi concernant les fonctions de membre du Conseil supérieur des Sociétés de secours mutuels incompatibles avec celles de directeur ou d'administrateur d'une Société créant, au profit d'un catégorie de ses membres, des avantages particuliers.

Les Débits de Boissons

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de M. Joseph Reinach sur la limitation et sur la réglementation des débits de boissons.
 M. LEBLANC, vice-président, a la parole.
 Il propose aux nouvelles propositions de la Commission, à la suite du rapport qui lui a été fait du projet de loi, de ne pas l'améliorer, mais de maintenir les débits existants, et de ne pas certaines communes, leur nombre ne peut être augmenté. Dès lors, le développement de la consommation de l'alcool n'est pas évité. En outre, la vente de l'alcool est autorisée, sans limitation, dans les restaurants et hôtels. Il suffirait de donner ce nom aux débits actuels pour améliorer l'effet utile du projet.

L'orateur déclare qu'il ne votera pas le projet et que la Chambre en toute justice doit le rejeter.
 Il ne demande pas cependant qu'il soit renvoyé à la Commission ; il espère que la suite de la discussion démontrera le bien-fondé de ses critiques.

M. MAURICE SIBILLE dit qu'il est de ceux qui, en 1912, ont voté le renvoi du projet à la Commission. Il demande aujourd'hui à la Chambre de passer à la discussion des articles du nouveau projet de la Commission.
 Puis il expose la deuxième partie de son contre-projet touchant la limitation du nombre des débits.

Le contre-projet dit-il, répond au vœu de toutes les ligues anti-alcooliques et sauvegarde les intérêts des débiteurs. Il est nécessaire de protéger le pays contre l'alcoolisme.

BULLETIN MILITAIRE
Le Nouveau Préfet Maritime de Brest
On croit savoir que M. le vice-amiral Boryer sera nommé préfet maritime de Brest.

La crise sardinière
Le syndicat national des fabricants de conserves vient de tenir à Nantes, trois réunions, au cours desquelles d'importantes et décisives décisions ont été prises.

Chambre de Commerce du Havre
Résumé des Travaux de l'Année 1913
Voici le suite du Rapport annuel de M. Joseph Courty, Président de la Chambre de Commerce du Havre.

Municipalité, envoyé au Ministère des Travaux publics des délégations dans lesquelles les vœux de l'école, Bobbe et Pont-Audemer étaient représentés.

A L'ACADÉMIE DES SCIENCES
Election du Professeur Richez
L'Académie des Sciences a procédé lundi à l'élection d'un membre titulaire dans la section de médecine et de chirurgie.

Les soutiens de Famille
M. le Président rappelle que M. Deleulle a été nommé directeur de l'enseignement primaire.

INFORMATIONS
Les obsèques du Général Piquart
Les obsèques du général Piquart ont eu lieu hier à Amiens, au milieu d'une affluence considérable.

Assistance maternelle et Puériculture
M. Raoul Péret, sous-secrétaire d'Etat à l'Intérieur, vient d'adresser un rapport au Sénat de la République.

CHRONIQUE LOCALE
Observatoire de Paris
Paris, 21 janvier, 14 h.
Température barométrique : 65 mm.

Un monument aux Pionniers de la Colonisation algérienne
Notre ancien collègue M. Camille Charvet, membre de la Chambre d'Agriculture d'Alger.

Obseques
Les obsèques de M. Georges D'Alviès, commandeur en retraite au Tribunal Civil du Havre.

Le Gouvernement a décidé de donner personnellement un avis favorable à un grand nombre de demandes de permis de construire.

PAR-ÇI, PAR-LÀ
Le Sport des Affaires
Les affaires se poursuivent avec une certaine activité.

PAR-ÇI, PAR-LÀ
Le Sport des Affaires
Les affaires se poursuivent avec une certaine activité.

Chemin de fer
Construction d'une seconde voie ferrée entre Paris et le Havre.

Manoeuvres de garnison
Mardi matin, le deuxième bataillon du 129e d'infanterie est allé faire une marche et des manœuvres dans les environs de Montville.

Médaille d'Honneur des Douanes
La médaille d'honneur des douanes est décernée à M. A. Phéne Tranquille Durel, sous-patron à T. O. H. I.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

Feuilleton du PETIT HAVRE 11
PETITE MAIN
Grand Roman Contemporain
PAR Pierre SALES
C'était bien son sentiment aussi, car ce Benjamin était le seul de la maison qui lui ait dit admettre que la règle ne doit pas s'imposer à tous également.

GRAVE ET BIZARRE ACCIDENT

Dans une Usine Frigorifique, un tuyau de conduite de gaz ammoniac explose, provoquant un commencement d'asphyxie dans le Personnel. — Une dizaine de Blessés.

Dans la matinée de mercredi, une vive émotion qui a pris à certains moments des allures de panique, s'est répandue dans le quartier de la cité Courtois.

Une explosion survenue subitement à un tuyau de conduite de gaz ammoniac venant de se produire dans l'usine la Société Union Frigorifique dont on achève la construction sur le boulevard Amiral-Mouchet, sur lequel elle occupe les numéros 145 et 147.

Dans toute la région se répandant, peu après la détonation, les vapeurs ammoniacales dont l'odeur si particulière ne tardait pas à être ressentie par la population.

Que s'était-il passé ? Nous nous sommes empressés d'aller recueillir sur place les détails nécessaires pour renseigner nos lecteurs.

L'Usine de l'Union

On sait que cette usine nouvellement bâtie et encore inachevée comprend, deux bâtiments élevés en briques rouges. Le plus petit, qui n'a pas d'échappée est placé en bordure sur le boulevard. Il renferme la salle des machines dont la photographie que nous donnons, d'autre part, est un aperçu. Cette salle mesure 10 mètres de long sur 4 mètres de large. Le plus grand bâtiment est d'une hauteur imposante. Il comprend un rez-de-chaussée de larges magasins, puis plusieurs étages de chambres frigorifiques destinées à recevoir de grandes quantités de viandes et destinées à conserver.

Bien que l'installation des magasins et des chambres ne soit pas encore tout à fait achevée, la direction de l'usine décide, il y a quelques jours, de commencer à emmagasiner des marchandises dans les chambres terminées.

Sur trois machines destinées à produire le froid, deux sont complètement montées et l'une d'elles fonctionnait depuis quelques jours.

Parmi les 15 000 caisses d'œufs et les 2 600 colis de saumons apportés de Chine par le steamer *Brookline*, entré dans notre port dimanche dernier et débarqués au Havre, une partie fut transportée, par les soins de l'entreprise de déchargement Wilkos et fils dans les chambres frigorifiques de la nouvelle usine du boulevard Amiral-Mouchet.

De sorte qu'hier matin environ cent cinquante ouvriers travaillaient dans les différentes parties de l'usine. Une vingtaine maintenaient des colis et les autres, maçons, charpentiers, menuisiers, peintres et couvreurs, étaient occupés aux divers travaux d'achèvement de l'établissement.

Quatre ouvriers seulement, deux mécaniciens et deux monteurs, se trouvaient dans la salle des machines au moment de l'accident.

L'incident

Sans aborder les détails trop techniques, il est utile, pour faire comprendre plus clairement l'accident, de décrire sommairement comment fonctionnait une installation frigorifique.

On obtient la basse température désirée dans les chambres frigorifiques en précipitant, dans des sortes de radiateurs disposés dans les chambres, du gaz ammoniac préalablement comprimé à une pression qui produit le froid dans les serpents ou radiateurs placés dans les chambres.

Ce gaz est porté à la pression voulue par des machines qui le refoulent dans des compresseurs. C'est à la sortie d'un des compresseurs, alors que les machines étaient en ordre de marche régulier, qu'un défilé de tuyau conduisant au gaz à un étage supérieur où se trouvent situés les chambres.

Ce tuyau de 80 m/m. de diamètre, fait de fonte et recouvert d'acier, avait été prévu comme devant supporter une pression de 50 kilos. La pression a-t-elle été dépassée ou le tuyau a-t-il été trop faible, c'est ce que l'enquête établira.

L'écatement n'avait fait sauter cinq mètres de tuyau environ. Par fortune le gaz comprimé s'échappa et se répandit dans la chambre des machines.

Les mécaniciens qui connaissent le danger du gaz d'ammoniac s'empressèrent de prendre la fuite. Mais deux d'entre eux furent cependant atteints par des éclats de fonte et de verre, la plupart des vitres des chapiteaux placés sur le toit pour l'aération ayant été brisées par l'explosion. Ces deux hommes ne furent atteints que comme leurs collègues, furent atteints par le gaz et subirent dans toute sa force son effet foudroyant. Mais ils ne devaient pas être les seuls.

Appelés par le courant d'air qui s'établissait dans la chambre des machines aux magasins, par une porte, le gaz courait à faible hauteur sur le sol, se répandant dans les ouvriers qui travaillaient dans les magasins, lesquels ignoraient encore ce qui venait de se passer.

Les ouvriers se trouvèrent immédiatement suffoqués par ces vapeurs irrespirables. Ils eurent cependant la présence d'esprit et le temps de se précipiter dans la cour de l'usine. Ce fut un saut qui peut général. Les premiers arrivés à l'air forest de ce fait les moins atteints. Ils gagnèrent le large par la rue de Muhouse.

Les autres, à demi asphyxiés, tombèrent dans la cour, se débattant un instant à terre et restèrent sans connaissance.

Les secours

La formidable explosion avait mis en émoi tout le quartier et l'odeur ammoniacale qui se répandait déjà à plusieurs centaines de mètres à la ronde attira l'attention des ouvriers des usines, très nombreuses dans le voisinage.

Les habitants du quartier surpris par l'odeur, s'empressèrent de fermer leurs fenêtres.

Le personnel de l'usine de M. de Gésincourt, ingénieur-constructeur qui est contigu à l'usine frigorifique fut le premier à s'inquiéter, ne doutant pas qu'un accident venait de se produire.

Ayant à faire un détour par trop long pour pénétrer dans la cour de l'usine frigorifique, ils prirent le parti d'escalader le mur qui sépare l'usine de l'école. M. Campi, chef d'équipe, arriva le premier au haut du mur, se rendit compte de la gravité de la situation lorsqu'il vit neuf hommes étendus à terre, les uns sans mouvement, d'autres se débattant contre l'asphyxie qui les gagnait.

Après de leur vie, M. Campi et les ouvriers Coquin et Horne descendirent dans la cour pour porter secours aux malheureux qui se débattaient dans l'asphyxie, rendant l'atmosphère intenable.

Les sauveteurs s'occupèrent aussitôt des deux hommes les plus grièvement blessés, Charles Keep, âgé de 35 ans, sujet écossais, monteur, et Vincent, âgé de 40 ans, également monteur, qui, étendus le long du mur, ne paraissaient plus respirer.

Mais comment les écarter au plus vite de ce endroit fatal ? Une seule chose efficace se présentait, celui de hisser les deux hommes sur la toiture d'un petit bâtiment adossé au pal et surplombant ce dernier de quelques centimètres.

Ce procédé pour enlever les victimes leur avait été suggéré par cette particularité que la densité du gaz ammoniac étant plus lourde que celle de l'atmosphère, le gaz dé-

gation, la plus importante est l'établissement d'un service d'étude de régimes glaciaires, la destruction des épaves flottantes et la recherche des icebergs. Deux équipes seront chargées de cette mission. Ces équipes seront envoyées par les Etats-Unis, les Etats-Basques et de l'Espagne.

La convention a eu en outre des discussions dans lesquelles cet important accord a été discuté.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Le navire qui reçoit un appel de secours de se porter au secours dresse et est capitaine de navire en des sinistres de réquisitionner parmi des équipes qui ont répondu à cet appel les bateaux qui juge le plus aptes à lui venir en aide.

Asociation amicale des anciens Elèves de l'Ecole rue Clovis. — Samedi prochain, à 8 h. 3/4 du soir, dans la salle de la bibliothèque de l'Ecole, conférence publique, avec projections lumineuses, par M. Beaucamp, directeur d'école au Havre.

Sujet : *La Havre à travers les siècles*. Les sociétaires et leurs familles sont instamment priés d'assister à cette conférence. La salle sera chauffée.

Communications Diverses

Examen du Brevet Supérieur. — Il est rappelé aux candidats au brevet supérieur qu'il y a lieu de se rendre à l'examen, dans l'Académie de Caen, sur le programme limitatif que voici (programme déjà publié au Bulletin départemental de l'Enseignement primaire du 31 mai 1914, page 170).

Littérature. — Les auteurs de la liste triennale arrêtée par M. le ministre.

Histoire. — Histoire moderne à partir de 1453 et histoire contemporaine.

Géographie. — L'Europe (y compris la France) et les colonies européennes. — Les Etats-Unis. — Le Japon.

Mathématiques. — Programme actuel.

Sciences physiques et naturelles. — Programmes actuels des premières et deuxième années d'Ecole Normale avec cette restriction que le sujet de l'épreuve écrite sera exclusivement pris dans les programmes de deuxième année.

Certificat d'Aptitude à l'Enseignement de la Grammaire. — Examen de 1914. — L'examen est fixé pour les aspirants au jeudi 19 mars et pour les aspirantes au mercredi 4 mars. Les registres sont clos le mercredi 4 mars pour les aspirants et le mercredi 23 février pour les aspirantes.

Pièces à produire : 1° Demande d'inscription sur papier timbré, avec indication des lieux habités et des fonctions remplies par les candidats ; 2° Acte de naissance sur papier timbré et légalisé ; 3° Diplôme.

Certificat d'Aptitude à l'Enseignement Élémentaire des Travaux de Couture. — Examen de 1914. — L'examen est fixé au jeudi 10 mars. Les registres sont clos le mercredi 4 mars. L'examen aura lieu dans les centres suivants : Bihée, Depele, Le Havre, Neufchâtel, Rouen (Ecole Normale d'Instituteurs), Yvetot.

Pièces à produire : 1° Demande d'inscription sur papier timbré et légalisé ; 2° Acte de naissance sur papier timbré et légalisé (en outre acte de mariage ou de décès du mari s'il y a lieu).

Service des Eaux. (Arrêt d'arrêt). — Une note importante s'étant déclarée mercredi sur la conduite d'eau de la rue des Briquetiers, le service des eaux s'est trouvé dans la nécessité de fermer l'eau de cette conduite jusqu'à la réparation qui sera faite dans la journée de jeudi.

SAVON DU CONGO

THÉÂTRES & CONCERTS

Grand-Théâtre

Ce soir, irrévocablement dernière représentation du grand succès de la saison, *Néve de Valse*, opérette viennoise en trois actes, paroles de Léon Xanrof et J. Chancel, musique du compositeur Oscar Strauss. Au 3^e acte, divertissement dansé par les sœurs Orléans.

Bureaux à 8 heures, rideau à 8 h. 1/2.

Samedi, création au Havre du dernier grand succès de l'opéra : *La Chaste Suzanne* (The Girl in the Taxi), opérette en 3 actes de Antony Mars et Desvallières, musique de Gilbert.

3 000 représentations en Amérique, 1 500 en Allemagne, 1 000 en Angleterre. Au 2^e acte, le Moulin Joyeux, grande valse Tango dansée par les sœurs Orléans et les artistes de la troupe.

Théâtre-Cirque Omnia

CINEMA OMNIA PATHÉ

Aujourd'hui jeudi, en matinée à 3 heures, en soirée à 9 heures, représentations de l'extraordinaire programme de cinématographie, avec le beau film en 5 parties de *Sans Famille*, qui est donné en entier à chaque représentation. Le programme est complet des dernières actualités du *Pathé Journal* et de vues comiques.

Bureau de location ouvert de 10 heures à midi 1/2 et de 4 h. 1/2 à 6 heures.

Tous les soirs à la sortie, service spécial de tramways.

Folies-Bergère

De l'avis général les nouveaux tableaux vivants sont très artistiquement présentés. Les scènes nouvelles de *La Joconde* et de *Griffon hémisphère* sont très amusantes. Le *Petit-Her*, Gill Galt, Debert, Saylis, Filouzi, Giber, M. comiques très drôles ; la Comédie, Mlle Kolbrune, charmante sous tous les rapports. Aussi qu'arrive-t-il ? C'est que tous les soirs la *Revue A la Carte* attire un nombre public à la salle des Folies-Bergère.

Bureau de location de 11 heures à midi et de 4 h. 1/2 à 5 heures.

Au Cinéma Gaumont

Jeudi, Matinée à 2 h. 30 et Soirée à 8 h. 30.

Vas Vois LA MOMIE His Tords Et Revions

Vendredi : *Le Match de Boxe* pour le Championnat du Monde (toutes catégories).

Cercle Lyrique du Havre

La Société a l'honneur d'informer ses amis qu'un concert mensuel sera donné le dimanche 25 janvier, à 2 h. 1/2, salle de la Lyre Havraise. Au programme : *Le Stradivarius*, comédie en un acte de M. Morey. Location chez M. Desforges.

Hôtel des Sociétés

Dinatoire prochain 25 janvier, à 2 h. 15 précises.

Grand Concert Annuel des Sociétés de 1914, avec le concours de la Musique militaire du 42^e Régiment d'Infanterie, chef M. BON ; des artistes de la Lyre Havraise et du groupe Fantasio.

AVIS. — Vu l'influence des demandes, le Comité engage les personnes possédant des cartes de les faire numérotées chez M. le Gérant de l'Hôtel des Sociétés, rue de Mexico où le plan de la salle est déposé.

Quelques cartes sont encore en vente au prix de 1 fr. et 0 fr. 50.

Le droit de location est fixé à 0 fr. 25 par place.

ON TROUVE

LE PETIT HAVRE à Paris

à la LIBRAIRIE INTERNATIONALE
108, rue Saint-Lazare, 108
(en face de l'HOTEL TERMINUS)

Vient de paraître pour 1914

Le Dictionnaire de Pharmacie, guide de la pharmacie, édité par la Grande Pharmacie des Halles Centrales, 56, rue Voltaire. — Le Havre.

Accident du Travail

En portant un sac de charbon pour le compte de M. Acher et Broux, un charretier-livreur, Henri Olivier, demeurant rue Charles-Lafitte, 14, s'est trouvé blessé mardi matin, vers onze heures quarante-cinq.

En montant l'escalier de l'immeuble, 31, rue Beldielin, il fit un faux pas et tomba. Olivier fut transporté à son domicile par le soin de ses patrons.

Grappillage

Vers midi et demi, l'agent Orlas Martin, passant rue Marceau, lorsqu'il aperçut deux femmes et trois hommes qui débarrassaient du coton à même des balles déposées sur des camions en stationnement.

A l'arrivée de l'agent, les voleurs prirent la fuite ; mais la femme Leclercq, née Louise Dubois, âgée de 53 ans, journalière, demeurant 15, rue La Fontaine, fut rejointe, ainsi que le nommé Emile Canu, âgé de 17 ans, journalier, sans domicile.

Il était l'un et l'autre en possession d'un sac contenant environ six kilos de coton. Canu déclara qu'il était accompagné d'un nommé Emile Coisy, âgé de 49 ans, sans domicile. Ce dernier est recherché.

La femme Leclercq a été laissée en liberté, après procès-verbal, et Canu a été déferé au parquet, car il n'a pas de domicile.

Vente annuelle de COUPONS à la DRAPERIE DELBEUF

Le Juif Errant avait Cinq Sœurs

Les deux individus que les gendarmes de Domfront virent passer l'autre soir, vers deux heures, devant leur caserne, étaient loin d'être sans richesses. Interrogés sur leurs moyens d'existence, ils firent l'aveu de leur dénuement complet, pas le moindre sou en poche et rien à se mettre sous la dent.

L'un d'eux, Gaston-Alphonse Plankel, 38 ans, né à Rosnel (Nord), avait 60 francs le 17 décembre, lorsqu'il quitta les docks du Pont-Rouge, au Havre, où il travailla comme monteur de charpentiers.

L'autre, Léon-Camille Manchette, 36 ans, né à Corbin (Somme), manoeuvre, sans domicile fixe, comme son camarade, n'avait de la lingerie de laines de Saint-Quentin (Somme) jusqu'à ce jour, ils ont mangé le peu qu'ils avaient, et en peu de temps, deux ou trois jours, puis ils ont mendié.

Ils ont été arrêtés tous deux pour vagabondage et écroués de suite.

M MOTET. DÉVOTE. 51, rue de la Harpe-17, E. Théron

Souscription en faveur de la Famille Lavenu

Un atelier de couture.....F. 2 50
Listes précédentes.....F. 72

Total.....F. 74 50

Tribune des Syndicats

Chambre syndicale des Brasseries de Caen. — Réunion le 23 janvier à 3 heures très précises, au siège social, 31, rue du Châtelet.

Conférences et Cours

Société de Géographie Commerciale

Sous les auspices de notre Société de Géographie, un architecte des plus avisés, M. Charles Bernard, est venu retracer hier soir, devant une assistance nombreuse, l'histoire de l'occupation du Mont-Saint-Michel, et la succession de transformations que ses diverses constructions ont subies du fait de la variété de leurs occupants, de la diversité de leurs conceptions et de leurs besoins.

Le rocher du Mont-Joie qui s'élevait au Vitré, au milieu d'une forêt verdoyante, prend réellement place dans l'histoire en 708, alors que Aumer, évêque d'Avanches, fait bâtir une petite église qu'il dédia à Saint-Michel.

Des religieuses y sont apportées et dès lors le Mont devient un lieu de pèlerinage, visité par les pèlerins couronnés qui l'enrichissent et l'accroissent à plusieurs époques.

Ces souvenirs primitifs s'agrandissent ainsi peu à peu, soit sous la direction des moines de Saint-Wandrille, qui pour se conformer à la règle bénédictine, crée un embryon d'abbaye, où ils vivront en commun ; soit sous l'inspiration, pas toujours heureuse, de leurs successeurs.

Des incendies successifs, notamment celui de 1403, allumés par les Bretons conduits par Guy de Lamoignon, provoquèrent des reconstructions diverses et peu à peu se dressa cet ensemble prodigieux qui émerveille les architectes comme il provoque l'admiration des visiteurs.

Nous n'avons pas l'intention de retracer ici l'histoire de chacune des salles, de parler à quel point les nécessités, à quels besoins, sans cesse plus variés, nous devons de voir se superposer les doratoires majestueux, les réfectoires spacieux, les logements divers des abbés. Nous n'intendons pas, comme on le fait souvent, dans la confusion, expliquer les difficultés inépuisables que les architectes ont rencontrées, d'évaluer l'intérêt de l'emploi particulier de certains procédés de constructions qui sont de véritables trouvailles architecturales, ni de détailler les splendeurs de ce gigantesque monument.

Nous sommes de ceux qui pensons que le Mont doit être vu et revu pour pouvoir en apprécier et la majesté et la jeunesse. Il y a là un ensemble prodigieux qui étonne et qui enchante, et comme beaucoup nous désirons qu'un mercatillisme éhonté menace l'harmonieux esthétisme d'un somptueux décor.

M. Charles Bernard nous a révélés hier soir que le Mont, menacé d'être dans un temps prochain entouré de terre ferme, dit cette menace non seulement à la dignité non submersible qui a été construite pour sauvegarder le rocher, mais aussi à la question de savoir, mais surtout à une digue submersible qui comme les digues de la Basse-Seine, transforme le régime des eaux et assure le colmatage des matières en suspension dans ces eaux.

De cette seconde digue on ne parle guère, et cependant c'est d'elle que vient la plus grande partie du mal.

Et c'est pourquoi les amis du Mont-Saint-Michel, les amis du beau du pittoresque se dressent contre la réalité des uns, l'esprit de résistance des autres.

A. P.

Cours d'Enseignement supérieur, pués et gratuits (faits au nom de la Ville).

Philosophie moderne, par M. Bouvard, ancien élève de l'Ecole Normale Supérieure, professeur agrégé au Lycée.

AU PRINTEMPS HAVRE... LUNDI PROCHAIN 26 Janvier COMMENCERONT LES SOLDES INVENTAIRE

Bulletin des Sociétés

Société Mutuelle de Prévoyance des Employés de Commerce... Cours Techniques Commerciaux... Société des Régates du Havre...

Football-Association

Havre-Athletic-Club - Match de dimanche 15 janvier... Championnat de Haute-Normandie H.S. contre H.A.C.

TRIBUNAUX Tribunal Correctionnel du Havre Audience du 21 janvier 1914

TRIBUNAUX

Il voulait dresser les agents... C'est comme cela qu'on les dresse... Quelques vols... Mlle Alice Pigny...

NOS CONSULTATIONS M. R. 122 - Réchez d'obéir... M. R. 123 - Si le juge de paix vous a accordé des délais...

CHRONIQUE RÉGIONALE

Sanvic Cercle Artistique... Anémies Convalescents, Surmenés, Neurasthéniques, Vieillards, Dyspeptiques... PHOSCAO

AUX MÉRINOS Petits Meubles de Fantaisie... Le plus grand choix Les plus bas prix

ANÉMIES

Convalescents, Surmenés, Neurasthéniques, Vieillards, Dyspeptiques... PHOSCAO (Ancien Phospho-Caco)



ANÉMIES

Convalescents, Surmenés, Neurasthéniques, Vieillards, Dyspeptiques... PHOSCAO (Ancien Phospho-Caco)

Bulletin des Sports

Football Rugby Havre Athletic Club... Patinage Loïque de Gravelle... U.S.F.S.A. Commission de Football Association

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

Bulletin des Sports

Football Rugby Havre Athletic Club... Patinage Loïque de Gravelle... U.S.F.S.A. Commission de Football Association

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

Bulletin des Sports

Football Rugby Havre Athletic Club... Patinage Loïque de Gravelle... U.S.F.S.A. Commission de Football Association

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

Bulletin des Sports

Football Rugby Havre Athletic Club... Patinage Loïque de Gravelle... U.S.F.S.A. Commission de Football Association

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

U.S.F.S.A.

Commission de Football Association Réunion du 20 janvier 1914... Homologation des matches du 18 janvier

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

BULLETIN FINANCIER

Le marché s'est montré moins ferme que les jours précédents... Notre 3 0/0 s'écheta à 85 80.

DE D'ARGENT

HAVRE - 98, 100, 102, 104, rue de Paris - HAVRE

AUJOURD'HUI, JEUDI 22 Janvier et Jours Suivants

Grand SOLDE

RABAIS ÉNORMES

sur toutes les Fins de Séries, Coupons et sur toutes les Marchandises Défraîchies : Fourrures, Soieries, Rideaux, Chaussures, Confections pour Dames, Blanc, Lingerie, Rubans, Confections pour Hommes

AU 2ME ETAGE

LIQUIDATION DE NOTRE

MEUBLE BOIS

Occasions à Profiter de Suite

AUCUNE DOULEUR NE RÉSISTE Plus de Migraines, plus de Maux de tête, plus de Névralgies Vous qui Souffrez, N'hésitez pas : PRENEZ UN CACHET « KARL »



Le cachet KARL est un médicament dont l'action n'est comparable à aucun autre remède. Il calme instantanément les douleurs les plus rebelles quelle qu'en soit la cause. Migraines, Névralgies, Maux de tête, Maux de dents, Rhumatismes, Fièvre, Courbatures, Grippe, etc., etc., ne résistent pas à plus d'un ou deux cachets. Cette action calmante est aussi accompagnée d'une action tonique et fortifiante. Les cachets KARL peuvent être pris à n'importe quel moment et avec n'importe quoi. Son action ne produit aucune fatigue pour l'estomac et l'usage fréquent n'a aucun inconvénient pour les personnes délicates. Exiger les Cachets KARL et refuser tout produit similaire. Aucun produit, aucun remède préconisé par les journaux et les névralgies ne lui est comparable. Les cachets KARL sont livrés en boîtes métalliques de 1 cachet. La pâte de l'hostie est pure, sans aucun produit colorant. PRIX : 0 FR. 30 - LES 12 CACHETS : 3 FR.

EN VENTE : Toutes bonnes Pharmacies et principales Drogueries médicinales, France et Etranger. Dépôt au PILON D'OR, 20, Place de l'Hôtel-de-Ville, Le Havre



JE RIS parce que je me suis guéri d'une grave affection de poitrine qui durait depuis des années, grâce au célèbre Sirop de l'Abbaye "Akker" (Couvent Santa Paulo). Voilà ce que des milliers de personnes peuvent déclarer comme moi. Le Sirop de l'Abbaye "Akker", tonique et pectoral, a opéré la guérison d'innombrables maladies des bronches et de la poitrine, Asthme, Influenza, Pleurésie, Rhumes opiniâtres et chroniques, Toux catarrhale, Coqueluche. Il prévient la Phthisie et ne compte plus les cas où il a même guéri des malades atteints de tuberculose pulmonaire au premier et au second degré. Indéfiniment même pour les plus petits enfants. Mme Vve Lesere, rue Bassin, Baccus-Meur (Nord), sous le nom "La soufflet terriblement d'un Asthme douloureux qui s'aggravait de jour en jour, aucun remède ne pouvant me donner le moindre soulagement. Trois flacons de Sirop de l'Abbaye "Akker", Couvent Santa Paulo, ont suffi à me guérir en moins de 2 semaines.

Sirop de l'Abbaye "Akker" Couvent Santa Paulo.

En vente dans toutes les pharmacies. Flacon de 500 gr. 4 fr., de 1000 gr. 7 fr. Exiger la signature L. L. Akker, Distributeur-Général L. Danjou, place de Lille, (Nord). Dépôt au Havre : Pilon d'Or, 20, place de l'Hôtel-de-Ville.

Poissonnerie Moderne

Télép. 2.11 - 58, rue Victor-Hugo, 58 - Télép. 2.11 Grand Assortiment de BELLE MERÉE POISSONS COMMUNS Carrelets, Merlans, Vives, Rougets, etc. 0 fr. 50 le demi-kilog Homards, Langoustes, Cravettes, Bouquets, Rouelles, Filets et Tranches en tous genres. Pécamp, Filets et Morues d'Islande, Haddock et Kippers. - Livraisons à Domicile - J (5126)

Advertisement for M. MOTET, Dentist, located at 17, rue Marie-Thérèse, 17, Havre. Services include repairs, dentures, and extractions.

Advertisement for ILOFFRE, Dentist, offering services during the holidays. Prices for dentures and extractions are listed.

Advertisement for HERBORISTERIE PARISIENNE, featuring Vermifuge COBERT for intestinal worms and convulsions.

Advertisement for LA POMMADE ET LA LOTION DES DRUIDES, a hair and skin care product.

Advertisement for FABRIQUE DE BOUCHONS V. TOUYA & A. BIARD, specializing in cork stoppers.

Advertisement for CONSTIPÉS! PRENEZ PHALÈNE, a laxative product.

Advertisement for PATINAGE sur Lac artificiel-1, located at 93, rue de Montivilliers.

Advertisement for M. CIRCE, a hairdresser and beautician.

Advertisement for SEVESSAND FRÈRES, a perfume and cosmetics shop.

Advertisement for MASSAGE GYMNASTIQUE by G. JOUEN, a massage therapist.

Advertisement for Volets mécaniques en fer et bois by RENOARD, a window blind manufacturer.

Advertisement for MARGARINE "La PRIMROSE" by A. LECANU, a margarine producer.

Advertisement for A CÉDER, a business transfer notice.

Advertisement for Rhum A. D. Johnny CAVES GÉNÉRALES, featuring 2 fr. 30 per liter.

Advertisement for MAISON ISSEN, Grand Solde de Papiers Peints, with significant discounts.

ON DEMANDE BONNE VENDEUSE - Personne sérieuse, au courant du rayon de Modes et Fourrures. - R. Féreux, 100, rue de la République. S'adresser au bureau du journal. (3261)

ON DEMANDE de suite cuisinière, honnête et tout faire pour ménage bourgeois et de commerce. Femmes de chambre, bonnes pour Paris et Londres, etc. S'adresser avec références, Bureau CLEMENT, 69, rue Victor-Hugo. (3262)

ON DEMANDE une Jeune Fille de 14 à 15 ans, pour faire les courses. S'adresser chez M. SCHMIDT, pharmacien, rue d'Erval, 105. Le Havre. (3263)

JEUNE FILLE Demande Emploi dans bureau. - Prendre l'adresse au bureau du journal. (3264)

MÉNAGE sans enfants, le mari 50 ans, très sérieux, la femme 43 ans, bonne ménagère, demande emploi de Garde de Château, Concierge ou emploi similaire. Pourrait faire les déplacements et fournir caution au besoin. S'adresser E. D. chez M. DEVAUX, 120, rue du Bois-au-Cocq aux Acaïers, Gravelle. (3265)

ON DEMANDE Une BONNE sérieuse et très propre, avec références. S'adresser au bureau du journal. (3266)

ON DEMANDE Au Bureau Moderne 2, r. Joinville, Tél. 8 41 des cuisinières, femmes de chambre, bonnes à faire, nourrices sèches, b. n. pour Paris, bonnes p. maison bourgeoise et commerce, etc. - Se présenter avec références. (3267)

DAME ayant situation chez elle, désire mariage avec Monsieur, 30 ans, ayant situation rapportant le moins 300 francs par mois, de préférence Monsieur ayant voyage. - Direction. Ecrire au bureau du journal. A. H. 700. (3268)

En Vente au Bureau du Journal Feuilles de Déclarations de Versement POUR LES RETRAITES OUVRIÈRES

A VENDRE JOLLOT de Santiers OR et Chânes OR contrôlé, depuis 22 fr. le gramme et je reprends en échange le VIEUX O. - 33 fr. le gramme. 40, rue Voltaire I. BÉLU Téléphone 14-04. Comptoir Spécial de Déclarations. - Bijoux "FIX" Le plus grand choix et le meilleur marché de la Région. (3269)

GRATUITEMENT SERRE DE JARDIN à ENLÉVER en bordure de la route Nationale, à Gravelle. - S'adresser chez M. MOLON, 65-60, rue Montivilliers, à Gravelle. (3270)

MOBILIER d'OCASION Lit noyer, avec ou sans, avec sommier de 3 personnes, matelas laine, 2 oreillers et traversin, 75 fr.; Lit fer et cuivre avec sommier 4 personnes, 35 fr.; Armoire noyer, 3 portes, démontable, état neuf 75 fr.; Secrétaire occasion avec marbre, 60 fr.; Phonographe avec disques, 45 fr.; Outilleries depuis 35 fr., 45 fr., 60 fr.; Appareil B. S. on air chaud, va en 10 fr., pour 40 fr.; Calorifères G. dia et autres, depuis 15 fr.; Machine à coudre Singer, 45 fr.; Buffet vitre, 40 fr.; Table ronde, 8 fr.; et quantité d'autres objets. 59, RUE THIERIS - HAVRE (3271)

A VENDRE UN BON CHEVAL Bel, 4 ans S'adresser 26, rue Fontenoy. (3272)

CAPITAUX à placer sur hypothèques depuis 4 000. Discretion absolue. Garantie. - S'adresser à M. E. LONGUET, 19, rue Didot, Le Havre. JD-247. (3280)

AVIS AU COMMERCE EN VENTE Aux Bureaux du Journal LE HAVRE CONNAISSEMENTS pour les Lignes suivantes : Ligne du Pacifique (E. Grosos); Lignes Le Havre, Stockholm et La Suède (E. Grosos); Ligne du Havre à Anvers (E. Grosos).

Advertisement for VANNERIE A. DRIEU, 2 rue Jules-Lecesse, - Havre. Services include articles for travel, boxes, and more.

Advertisement for POLICE PRIVÉE, offering services like research, surveillance, and investigations.

Advertisement for IMPRIMERIE du Petit Havre, 35, Rue Fontenelle, 35. Services include commercial and administrative impressions.

Advertisement for IMPRESSIONS, offering services like circulars, notices, and letters.

Biens à Louer A LOUER pour Pâques, 3, rue de l'Industrie, 3, rue de l'Industrie, 3, rue de l'Industrie. Appartements de 3 et 4 pièces, avec cabinet de toilette, W.C., mansarde et cave, eau, gaz, électricité. S'adresser à la Conception, 18, rue de la Conception. (3273)

A LOUER DE SUITE PAVILLON genre maison normande, rue de la République, 18, Sanvic, 8 pièces et dépendances, beau jardin, kiosque sur l'eau. DJ (3274)

A LOUER Grande Propriété meublée 12 pièces et dépendances, écurie, remise, buanderie, séchoir, électricité, puis, jardin d'agrément et fruitier, route de Montivilliers, Epouville. - S'adresser au bureau du journal. DJ (3275)

A LOUER OU A VENDRE USINE de 1200 mètres carrés, route de l'Industrie, 2, rue de l'Industrie, 2, rue de l'Industrie. S'adresser à M. LANGLOIS, Dami-Lieu, près Montivilliers. JD-247 (3276)

A LOUER pour Pâques 1914 TERRAIN à usage de chantier avec hangar, d'une contenance de 100 mètres, rue Augustin-Normand, 189. S'adresser chez M. PRENTOUT, 5, rue Ancelet. J (7815)

MAISON quartier Thiers, 1, rue de l'Industrie, 1, rue de l'Industrie. Prix demandé : 3.000 francs avec grandes facilités. A vente viagère. S'adresser à M. LEROUX, 4, place Carnot. (3277)

AVIS DIVERS Les petites annonces AVIS DIVERS, maximum six lignes sont tarifées 2 fr. 50 chacune.

DETTES M. René Mouchel, de blanch. aux cours de la République, prévient le public qu'il ne paiera que les dettes contractées par lui-même. (3278)

PERDU le semaine dernière petite CHÈQUE N° 1000000, montant de cinq mois, couleur grise de plusieurs tons, à long-poil, ayant un petit collier et répondant au nom de Moustache. La ramener aux FACTEURS EXPRESS, 87, rue Victor-Hugo. Forte récompense. (3279)

AVIS La Compagnie Européenne du Gaz, 11, rue de la République, a l'honneur de vous prévenir que la grande difficulté éprouvée en ce moment pour ce procurer des gaz est due à la situation de la ligne de gaz, et non à la nécessité de ne pouvoir faire face aux demandes de GAZ, ce qui explique le grand retard bien involontaire, dans les livraisons à DOMICILE. Les livraisons à L'USINE se font immédiatement. 11-21 (1912)

STÉNO-DACTYLOGRAPHES Secrétaires rapides, connaissant les usages et les termes commerciaux. Les langues : Complètes, Teuques de l'Est, hommes et dames, sont à la disposition de M. les Négociants (particuliers et d'Etat). Demander renseignements à l'Association des Anciens Elèves de l'Ecole Pigeur, 75, boulevard de Strasbourg (téléphone 16 05). 11-21 (2154)

A CÉDER BONNE SITUATION commerciale et industrielle, au Havre, à peu près prospère et sans connaissances spéciales, rapportant 10 000 fr. annuellement. Convient à une personne ayant relations et disposant de 2 à 3 000 fr. Le cédant resterait six mois avec le successeur pour le mettre au courant. S'adresser à M. MÉTRAL, ancien notaire, 5, rue Louis-d-Larue. JD (1952)

THÉS ON DEMANDE un EMPLOYÉ connaissant bien la partie et la vente, pour le gros fait-on l'un ou l'autre. Situation d'avenir. S'adresser chez L. Oppenheim, 49, rue Pleury. (3282)

Peintres en Voitures sont demandés chez M. JOLLE, carrossier, 25, rue Franklin. (3283)

JEUNE HOMME 17 ans environ, est demandé dans Entrepôt pour le service des Bouteilles. S'adresser 5, rue Bayard. (3199)

VENDRE vos Bijoux brisés et vos Diamants à G. MILLAUD 63, rue de Paris, 63 qui paie le Maximum ARGENT de SUITE

ON DEMANDE une Cuisinière pour Londres, 4 000 fr. par mois. Des cuisinières à gros gages, des B. n. à tout faire, Femmes de chambre, Bonnes d'enfant, Ménages blancs et consimiles, etc., etc., pour Sainte-Adresse Le Havre et environs, Paris, Londres, etc. S'adresser à L'Impartial, 11, RUE DU HAVRE 18. Ste-Adresse. - Téléphone 187. (3284)

STÉNO-DACTYLO instruite et bien au courant, est demandée. Ecrire au bureau du journal, sous initiales A. L. M., en indiquant références et aptitudes. (3285)

Advertisement for BYRRH APERITIF TONIQUE, RECONSTITUANT à BASE de VIN GÉNÉREUX et de QUINQUINA. On le consomme en Famille comme au Café.

Vu par nous, Maire de la Ville du Havre, pour la légalisation de la signature G. RANDOLET, avouée ci-contre.